BULLETIN OFFICIEL
NUMERO 20
DU 15 Décembre 2023

COMITE DE DIRECTION

Les décisions prises par le Comité de Direction peuvent être frappées d'appel en dernière instance auprès de la Commission Générale d'Appel de la Ligue de la Méditerranée, dans le délai de sept jours à compter du lendemain de la parution sur le Bulletin Officiel.
L'appel est adressé à la Commission d'Appel par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club, ou par e-mail émanant de l'adresse officielle délivrée par la Ligue de la Méditerranée. A la demande de la Commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant de 47,00€ et qui est débité du compte du club appelant.
La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

Réunion du Lundi 4 Décembre 2023

Présents : MM. BENOIT – BERTHELOT – BERANGER – MAKHECHOUCHE – RIPPERT – GUIGUE – BERANGIER –IASIO MME DOSSARD

En visio : M. ALLIO – ARNAUD MME GARCIA

Excusés : M. BEN AISSA– RANC– BEN ALI – SAHBI – MANIERE

Absent : MME CANOVAS

Assiste : M. PIETRI (Directeur Administratif)

Commissions :

Le Comité de Direction valide la candidature suivante :

- M. EL BERKANI Karim – Commission de Discipline

Arbitres :

La commission des Arbitres a souhaité interpeller le Comité de Direction par courrier sur l'augmentation des propos racistes dans les tribunes et la violence sur les terrains.

Montées/Descentes jeunes :

Le Comité de Direction valide le tableau des montées/descentes en jeune. Il sera publié sur le site du district prochainement.

Christophe BENOIT
Président

Alain BERTHELOT
Secrétaire